

Strasbourg

snes-fsu

N° 123 - Juin - Juillet 2015

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,80 €
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0317S 05559



Philippe Lochu

Edito

La réforme 2015 du Collège n'est bonne ni pour l'Ecole, ni pour la démocratie... Il est sans précédent qu'un Gouvernement publie des textes contestés le jour même de la grève qui les conteste!
Etrange coup de force.

Certes, le Collège doit être réformé et nous en réclamions une réforme, mais pas celle-ci et pas de cette manière.

Le collège échoue à conduire 15 à 20 % des élèves qui le fréquentent à un diplôme ou, ce qui est plus grave, à la maîtrise des savoirs et savoir-faire indispensables à obtenir un emploi et à exercer sa citoyenneté. Cet échec affecte majoritairement les enfants issus des catégories sociales défavorisées, et c'est pour eux qu'il a les conséquences les plus graves. C'est le point de départ avoué de la présente réforme.

Sur ce constat est construit, sans davantage d'analyse de la part de nos réformateurs, un raisonnement discutable. Supposant que le Collège accroît les inégalités sociales, il devient le lieu où il faudrait les réduire d'abord, en déjouant les sélections discriminatoires qu'il opèrerait entre les élèves et pour y remédier, quatre mesures suffiraient :

d'abord inscrire la scolarité en Collège dans la continuité de l'Ecole élémentaire et la disjoncter du Lycée, puis caler les programmes sur le "socle commun de compétences" et mettre fin aux parcours différenciés qui permettent un tri social des élèves, enfin donner aux établissements une marge d'autonomie pour la distribution d'une aide scolaire et l'organisation d'enseignement pratiques interdisciplinaires censés remobiliser les élèves défaillants...

A ce projet dont rien, ou presque, n'est neuf, nous avons des objections raisonnées, auxquelles il n'a été fait aucune réponse satisfaisante.

Le Collège est-il le lieu où s'opère la discrimination sociale, ou le lieu où ses effets se révèlent, à un stade où ils deviennent très difficiles à corriger en termes scolaires? Prendre le problème par ce bout obligerait à reconsidérer tout le parcours scolaire des enfants qui "paient" les effets d'un délitement social qui frappe avant tout leurs familles. Procéder autrement ne relève-t-il pas du "palliatif"?

L'homogénéisation des parcours scolaires, la réduction des contenus au "socle", la diminution de la part de l'enseignement disciplinaire, en vue de faciliter le parcours du Collège, éloignent le Collège du Lycée. Est-il réaliste de les disjoindre alors que l'insertion professionnelle dépend aujourd'hui de compétences assises sur une scolarité prolongée jusqu'à 18 ans? Nous ne le pensons pas.

Nul ne peut contester la nécessité d'un "guidage" des élèves dans leur scolarité. Mais le prélèvement de l'aide sur l'horaire des disciplines, l'autonomie (très contrôlée) de la gestion des contenus et des horaires, ne tiennent pas compte des expériences précédentes, notamment en Lycée, où ils n'ont pas donné satisfaction. L'autonomie (très relative) de gestion, outre son caractère chronophage, n'introduira-t-elle pas plus de disparité entre des établissements divers que de mixité sociale à l'intérieur de chacun?

Le Gouvernement de cette Réforme donne une solution dépassée à des problèmes mal posés. Il tente de produire à bas prix de la "mixité sociale" sans toucher aux mécanismes profonds des discriminations sociales. Il "charge" donc l'Ecole et ses personnels d'une "mission impossible" sans envisager pour autant d'améliorer ni leurs conditions de travail, ni leur revenu...

C'est pourquoi nous continuerons de nous mobiliser contre cette mauvaise réforme, jusqu'à ce que les textes en soient abrogés. Rendez-vous pris pour la prochaine rentrée !

UNE RENTRÉE TENDUE ET REVENDICATIVE



La rentrée sera un temps fort axé sur trois points : les conditions de rentrée, la réforme du collège et la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR).

Ce sera, en septembre, la première année de mise en place du nouveau décret sur les obligations de services des personnels enseignants du second degré. Il faudra notamment veiller à bien vérifier les calculs de pondération en lycée. Ce sera à nous d'imposer sur le terrain la lecture la plus favorable des textes concernant les missions liées. Contactez-nous en cas de problème. Les effectifs des divisions seront trop souvent très chargés, faites-nous remonter les difficultés rencontrées dès que possible à la rentrée

pour la conférence de presse.

Nous poursuivons notre bataille contre la réforme du collège imposée contre la profession par le ministère. Petit à petit les soutiens à cette réforme lâchent les uns après les autres et le nombre d'opposants augmente, mettant le gouvernement dans une situation de plus en plus fragile. Nous devons continuer à informer les collègues et les parents d'élèves sur le contenu de cette réforme et ses conséquences préjudiciables aux élèves et à nos conditions de travail. On va vers une mobilisation en septembre et une manifestation à Paris début octobre. Le retrait de cette réforme est au bout de la lutte.

Un protocole d'accord cadre, portant sur les trois versants de la fonction publique est proposé pour signature en septembre à la FSU. Il comporte des grilles revalorisées et un calendrier de mise en place. De nombreuses questions sont soulevées et une nouvelle réunion de négociation devait se tenir le 9 juillet. Le SNES-FSU produira un 4 pages dès la rentrée sur les propositions gouvernementales et les enjeux puis mettra en place une consultation des adhérents afin de se positionner au sein de la FSU.

CONCOURS DE RECRUTEMENT

Concours 2015 : **23% des postes ne sont pas pourvus dans le second degré !** Globalement le nombre d'admis augmente (le ministère ne communique que sur ce point) mais le nombre et la proportion de postes non pourvus augmente aussi (**1678 postes perdus en 2013 et 4912 en 2015...**). Cette insuffisance de recrutement ne permettra pas de couvrir les besoins dus à l'évolution démographique et de revenir sur le déficit d'enseignants suite au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux (2008-2012). La situation sera tendue et pourrait rapidement devenir dramatique dans plusieurs disciplines. Par exemple au CAPES externe :

343 postes perdus en mathématiques, **259** en anglais, **197** en lettres modernes et **141** en lettres classiques. On ne connaît pas encore les conséquences sur la répartition dans les académies. La crise de recrutement dans le second degré s'installe durablement, **le SNES-FSU** revendique une revalorisation des salaires et des conditions de travail, la mise en place de véritables pré-recrutements, des aides et des formations pour les étudiants, chômeurs ou actifs qui s'orientent plus tardivement vers nos métiers, des préparations aux concours et une décharge de service pour les AED et les non-titulaires.

STAGIAIRES

La prérentrée du 31 août pose problème pour les stagiaires nommés au 1er septembre ! Le MEN apporte une couverture assurance mais la rémunération pose problème. Beau traitement pour des futurs fonctionnaires difficiles à recruter. Après un calendrier imposé contre tous, le MEN envisage du travail non

rémunéré pour démarrer une carrière. Le SNES est intervenu sur ce point. Il faut conseiller aux stagiaires de demander une feuille d'attestation de présence lors de la journée d'accueil et le 31 août. Nous contacter en cas de problème s3str@snes.edu.

José Pozuelo

MOBILISATION A KAYSERSBERG

Mardi 9 juin, les enseignants du collège de Kayserberg apprennent officiellement ce qu'ils redoutaient : la suppression d'une classe de 6ème, en raison de la faiblesse des effectifs (61 retenus par le Rectorat, alors que deux dérogations habituellement accordées n'ont pas été octroyées). L'année dernière déjà, le collège avait perdu une classe : ce petit établissement rural joue là, sa survie, car à force de suppressions, il risque d'être condamné à disparaître.

Les collègues s'emparent de la journée de grève du 11 juin pour se mobiliser et, dans l'urgence, organisent le rassemblement de tous les enseignants du collège dès 8h devant les portes pour distribuer des tracts et informer les parents. Une banderole et des panneaux revendicatifs sont placardés à l'entrée de l'établissement et avec le soutien d'une élue de la commune, la circulation est freinée autour d'un rond-point, pour faire signer une pétition. L'après-midi, enseignants et parents d'élèves ont participé au rassemblement devant l'Inspection académique et un représentant SNES du collège a rejoint la délégation de l'intersyndicale pour relayer les revendications des

collègues. Une oreille attentive semble recevoir leurs doléances qui portent sur le maintien de la classe de 6ème et la redéfinition de la carte scolaire, afin d'assurer une arrivée d'élèves stable et régulière, qui assurerait la pérennité du collège. Depuis, aucune nouvelle.

Après une demande répétée, les collègues de Kayserberg obtiennent une audience au rectorat, mercredi 1^{er} juillet. Trois parents d'élèves, une représentante d'une commune et deux enseignants ont été reçus par la secrétaire générale adjointe Mme Vogler et le directeur de cabinet M. Arnould. L'entretien débouche sur quelques espoirs, le Rectorat comptabilisant en définitive 64 élèves, ce qui signifie donc une ouverture potentielle ; quant à la situation de la carte scolaire de l'établissement, elle sera sans doute étudiée l'année prochaine. Mais personne n'avait de certitude en quittant la réunion car la décision finale reviendra au Recteur. Parents et enseignants sont donc partis en vacances sans en connaître l'issue : à ce jour, ils sont toujours dans l'attente de la DHG entérinant l'ouverture ou la fermeture de la classe.



DU GREC ET DU LATIN EN VO...

Le mois qui a vu l'entrée d'un Virgile bilingue dans la Pléiade devait être aussi celui de la liquidation des langues anciennes dans les programmes du Collège. Une levée de boucliers a différé cette issue, mais la solution hybride, "civilisation grecque et latine" pour tous et possibilité très limitée d'une "option-latin" en service réduit ne rassure pas.

Tenter de faire croire que l'enseignement des langues anciennes y sera gagnant, tous apprenant désormais ce qui était réservé à quelques-uns, relève de l'escroquerie intellectuelle. C'est une chose de s'initier, en français, aux civilisations grecques et romaines, c'en est une autre de s'initier à la langue grecque ou latine, de manière à pouvoir un jour en lire les textes...

Comme les promoteurs de cette tromperie ne sont pas des idiots, il faut s'interroger sur les raisons qui les conduisent à vouloir nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Passons sur les raisons d'argent. Elles sont décisives, mais ne motivent pas à elles seules la mise à mort du grec et du latin.

C'est principalement au nom d'une justice sociale et de l'égalité que le grec et le latin devraient disparaître du collège. Et accessoirement au titre de la modernité. Ne valant plus que pour facteur de discrimination, la langue pourrait disparaître sans préjudice pour personne, pourvue que soit conservée, en français, quelque chose de la civilisation.

Vieille histoire ! La substitution des langues vulgaires a certes ouvert aux profanes l'accès des sciences, et Descartes, dont la langue savante était le latin, a écrit le Discours de la Méthode en français - plutôt qu'en latin - "pour que même les femmes puissent le comprendre". Bien plus

récemment, dans les années soixante, la réunion des sections classiques (avec latin) et modernes (sans latin) des lycées en a accompagné la démocratisation, sans pour autant en éliminer la sélection sociale qui tenait à autre chose qu'au grec et au latin.

Ainsi les idéologues qui, avec les comptables, veulent aujourd'hui la mort du latin, se trompent-ils de combat. Incapables de penser les causes sociales réelles de la discrimination scolaire, ils en combattent la cause imaginaire, l'ancien marqueur de distinction sociale. Ils se trompent lourdement s'ils croient que l'uniformisation des contenus et des parcours créera ipso facto de la mixité et de l'égalité...



Ce faisant, ils gâchent ce que les langues anciennes peuvent apporter à un public beaucoup plus diversifié qu'ils ne l'imaginent. D'abord une chance d'accès à des contenus de savoir peu ou pas traduits, indispensables aux lettres, à l'histoire et au droit, pour celui qui souhaite y acquérir une vraie compétence. Ensuite l'initiation à des formes grammaticales complexes et qui sont comme un autre versant de notre pensée, complémentaire des mathématiques. Enfin et surtout la possibilité de découvrir – si peu que ce soit – un écho du texte des anciens dans l'original, irréductible à la traduction. Pas plus que le western n'est séparable de l'américain, Tite-Live et Virgile ne sont séparables du latin.

Philippe Lochu

MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE 2015 UN « ONE SHOT » ?

L'essentiel de ce mouvement 2015 tient en un chiffre spectaculaire : + 35 % de postes offerts cette année au mouvement toutes disciplines confondues ! Ce mouvement est en effet celui de la restitution à la profession de postes bloqués les années précédentes pour accueillir des stagiaires qui se voyaient infliger des services complets. La fin de cette hérésie était certes la promesse d'un mouvement exceptionnel, mais cela suffit-il à faire un bon mouvement ?

La qualité du mouvement dépend notamment du nombre des titulaires de poste en établissement qui demandent leur mutation. L'augmentation importante mais ponctuelle des postes versés au mouvement plaçait ces collègues éventuellement intéressés par une mutation devant un dilemme : d'une part c'était sans doute l'année où jamais, d'autre part obtenir sa mutation signifie toujours être le dernier arrivé et le premier concerné par une nouvelle baisse des moyens horaires. Car si l'on restitue en une fois des postes confisqués pendant plusieurs années, les suppressions de classes continuent elles d'aller bon train ! Malgré une augmentation sensible de 12% du nombre des demandeurs en poste en établissement, la prudence a donc largement marqué les choix de ces collègues.

Le nombre d'entrants dans l'académie était lui aussi en hausse notable, de près de 30 %, et donc dans une proportion semblable au nombre de postes. Allions-nous donc vers un jeu à somme nulle qui effacerait l'impact de la restitution ? En réalité, le recrutement de l'équivalent de deux sessions de concours avait rendu cette année, indispensable l'ouverture de capacités d'accueil bien plus nombreuses au mouvement inter académique. Les entrants de cette année n'étaient en conséquence pas comme les années précédentes, les rares rescapés d'un mouvement inter où il fallait un barème important pour entrer dans l'académie.

Il en a résulté une situation inédite, plus ouverte qu'à l'accoutumée et les résultats parlent d'eux-mêmes : là où l'an passé 17% des titulaires d'un

poste en établissement obtenaient satisfaction, ce chiffre affleure cette année les 29 %, soit une progression importante. L'extension, si elle demeure une réalité avec 18 % de collègues affectés selon cette procédure, ne concerne plus 30 % des entrants comme l'an passé. Il n'y a pas de mystère à cela : avec une offre plus importante, des postes libérés en plus grand nombre par leurs titulaires, le mouvement acquiert une dynamique qui ouvre toujours davantage de possibilités. Et cette année, tout à été plus facile, même pour les collègues qui éprouvent en règle générale les plus grandes difficultés à obtenir leur mutation.

Quelle leçon en tirer ? On le voit bien : avec une offre de postes accrue, les possibilités de mutation sont démultipliées. Si cette condition est remplie, le mouvement n'est plus un jeu de hasard où rares sont les gagnants au premier rang : tout le monde y gagne. C'est donc cette offre qu'il faut restaurer. Vaste programme certes, qui passe par un mouvement de restitution des moyens qui font défaut au service public pour remplir correctement sa mission. Cela suppose de rompre avec une politique d'austérité budgétaire permanente et d'abord de combattre les pseudo-réformes qu'elle génère, hier au lycée, aujourd'hui au collège.

Faute de cela, nos mouvements, à l'intra comme à l'inter, vont revenir à leur triste normalité de ces dernières années: peu de postes et des mouvements bloqués.

A nous donc de faire collectivement que ce mouvement intra 2015 n'ait pas été un « one shot » !



Marc Bolzer

TITULARISATION DES AGRÉGÉS : UNE INSPECTION PAS SI BIENVEILLANTE...



La CAPA de titularisation des agrégés s'est réunie mardi 30 juin. Sur 76 agrégés stagiaires dans notre académie cette année (48 concours externes et 28 concours internes), 4 n'ont pu être évalués (congé de maternité ou disponibilité) et **4 ont eu un avis défavorable** (2 concours externe, 2 concours interne). 4

collègues sur 76, cela fait plus de 5%, cas tout à fait inédit et qui n'a pas d'équivalent dans les autres académies! Les commissaires paritaires du **SNES** ont longuement étudié leurs dossiers avant de siéger en CAPA et ont défendu la titularisation de ces collègues auxquels on reprochait avec un peu de mauvaise foi : une « mauvaise gestion de classe » (est-il facile pour un jeune de 28 ans de « tenir » une classe de 4ème difficile dont 2 élèves seront définitivement exclus à

la fin de l'année ?) ou des « bavardages en fond de classe » dans une classe de seconde de faible niveau dont plus de 30% des élèves ne passera pas en voie générale ou technologique... L'administration nous a poliment écouté pendant 2 heures, nous avons pu dialoguer de façon assez ouverte avec certains IPR, mais il n'en reste pas moins que nous n'avons pu faire évoluer la situation, les 4 collègues se voyant, pour l'un, retirer le bénéfice du concours, pour les 3 autres renouveler leur stage. Une organisation syndicale n'avait même pas occupé tous ses sièges, ce qui mettait la représentation de la profession en minorité face à l'administration ...

Si formation didactique et année de stage sont plus que nécessaires, encore faudrait-il que les stagiaires effectuent cette année dans de bonnes conditions, sans surcharge de travail, en lycée pour les agrégés, et que ceux qui réclament des enseignants de la bienveillance à l'égard des élèves en aient eux-mêmes lorsqu'ils se trouvent en position d'évaluateurs...

Elisabeth Jacquet,
pour les commissaires paritaires agrégés du SNES.

Tableau titularisation agrégés 2015

Discipline	Interne	Externe	Total	Titularisés	Renouvellement	Non évalués	Refus de titularisation
Allemand	3	7	10	7	1	1	1
Anglais	1	8	9	7	1	1	
Arts plastiques	1	1	2	2			
Eco-gestion	1	3	4	3		1	
Histoire-géo	3	1	4	4			
Italien	1		1	1			
Lettres classiques	1	2	3	3			
Lettres modernes	4	4	8	7		1	
Mathématiques	3	9	12	11	1		
Sc.physiques	6	2	8	8			
SES	1	1	2	2			
SII		3	3	3			
STMS	1		1	1			
SVT	2	7	9	9			
Total	28	48	76	68	3	4	1

CAPA HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS QUE FAIT LE SNES ?



Nos revendications...

Le SNES-FSU revendique le droit pour tous les collègues d'atteindre le dernier échelon de la Hors Classe à leur départ en retraite. Depuis 2 ans, la circulaire ministérielle affirme plus explicitement la priorité donnée aux collègues qui ont l'ancienneté la plus importante au 11ème échelon.

En pratique...

L'application au niveau de l'académie laisse toujours à désirer, principalement car l'appréciation du recteur demeure toujours déterminante et permet de faire barrage à de trop nombreux collègues.

Cette année...

Comme tous les ans, **le SNES-FSU** bataille pour améliorer le projet rectoral et le rendre plus conforme à nos revendications et aux consignes ministérielles.

Cette année le rectorat a fini par intégrer la nécessité de revoir l'appréciation du recteur sur l'accès à la Hors Classe pour parvenir à mieux promouvoir les collègues les plus anciens dans la classe normale. Le résultat final demeure de notre point de vue insatisfaisant, mais le travail réalisé par **le SNES-FSU**, bien seul face à l'administration, a permis un nombre appréciable de promotions supplémentaires pour les collègues du 11ème échelon.

C'est ainsi, par notre travail plutôt que par notre posture, que le SNES entend défendre l'ensemble des collègues et la profession.

Marc Bolzer et Thomas Saettler



UN FACEBOOK ACADÉMIQUE...

Nous avons ouvert depuis quelques semaines une page "Facebook" académique.

L'entrée du S3 sur les réseaux sociaux ne procède pas d'une concession un peu douteuse à la mode, mais d'un souci de partager plus rapidement, quotidiennement si possible, une information plus riche et plus diversifiée à tous ceux qui souhaitent suivre notre activité.

Par le texte et par l'image, nous répercutons l'actualité nationale du Syndicat, son activité régionale, les grands débats et les conflits qui intéressent notre champ

d'activité. Vous pouvez déjà y trouver l'annonce des "événements" syndicaux : réunions, stages, actions, de sorte à pouvoir les intégrer directement à votre propre agenda. L'outil est en rodage, il se perfectionnera au fil du temps et des contributions.

Si vous avez déjà une page "Facebook", il suffit de vous abonner à la notre ("**SNES-FSU Strasbourg**"). Si vous n'en avez pas, il est toujours temps d'en créer une ! Vous verrez qu'on ne s'y trouve pas forcément en mauvaise compagnie.

AUX FUTURS RETRAITÉ-E-S

C'était votre dernière année dans votre collège, votre lycée

Et sur vous, le rideau de vos activités de prof va tomber.

Vous voilà retraité-e, pensionné-e,

Cette pension, ce droit, arraché de haute lutte, ce salaire continué,

Par les réformes successives et les diverses décotes, pension diminuée.

Comme aiment le dire les politiques **vous sentirez-vous privilégié-e ?**

En recevant votre premier bulletin de pension, vous serez étonné-e

Des taxes prélevées, CASA, CSG, complémentaire santé...

Allez-vous rester les bras croisés ?

Carpe Diem, profitez de votre liberté

Quam minimum credula postero : « sois le moins confiant possible en l'avenir ».

Avenir de tous vos projets, de tous vos désirs

Soyez fier-e-s de votre nouveau statut-de retraité-e !

Au cœur des enjeux sociaux, passeur de mémoire vous êtes ,

Dans l'action vous étiez et syndiqué-e-s resterez

Pour lutter contre l'injustice et l'austérité

Pour une revalorisation méritée, contre les salaires et les pensions gelés

Bienvenue dans nos sections de syndiqué-e-s

Conseil pratique / Prévenez votre section MGEN de votre départ à la retraite le plus rapidement possible. Vous recevrez un dossier à compléter et à renvoyer avec une copie recto verso du titre de pension. Ce document permet de mettre à jour votre dossier Sécurité Sociale et de rétablir le précompte de votre cotisation mutualiste.

Au premier janvier 2016, vous aurez à choisir l'une des 3 options de la nouvelle offre de la complémentaire MGEN (voir prochain "valeurs mutualistes"). Votre cotisation en fonction de l'offre choisie et de votre tranche d'âge (au-delà de 60 ans, puis à partir de 70 ans) sera comprise entre 4% et 4,80 % ; en 2015 elle était de 3,56 % pour les pensionnés.



Françoise Eiden, responsable académique des retraité-e-s



VOS COORDONNÉES :

Vous avez déménagé, changé de numéro de téléphone ou d'adresse mail ?

Pensez à nous communiquer vos nouvelles coordonnées !

Envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : s3str@snes.edu